

# Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

#### Informations sur le produit

Nom du produit : Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Matériel : 1118573, 1127943, 1127844, 1124957, 1120264, 1120263,

1120262, 1120191, 1120190, 1018781, 1018783, 1079987, 1079986, 1079988, 1079981, 1079985, 1079984, 1025220, 1019346, 1018782, 1019345, 1019347, 1019348, 1019349,

1019350, 1018785, 1018784

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Ethylene	74-85-1 200-815-3 601-010-00-3	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119462827-27-0004
Ethylene	74-85-1 200-815-3 601-010-00-3	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119462827-27-0271
1-Hexene	592-41-6 209-753-1	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119475505-34-0005
1-Hexene	592-41-6 209-753-1	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119475505-34-0021

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Fabrication de produits en plastique

Relevant Identified Uses

Supported

Fabrication de produits en plastique

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à

des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP

9500 Lakeside Blvd.

The Woodlands, TX 77381

Numéro de la FDS:10000000723

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.

Airport Plaza (Stockholm Building) Leonardo Da Vincilaan 19

1831 Diegem Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530

Responsible Party: Product Safety Group

Email:sds@cpchem.com

1.4

## Numéro d'appel d'urgence:

#### Santé:

866.442.9628 (Amerique du Nord) 1.832.813.4984 (International)

### Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)
Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine: +(54)-1159839431

EUROPE: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche: VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique: 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie: +359 2 9154 233

Croatie: +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre: 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212 Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande: 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France: Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Allemagne: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande: 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Italie: CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie: +370 (85) 2362052

Luxembourg: (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte: +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal: Numéro de téléphone du CIAV: +351 800 250 250

Roumanie: +40213183606 Slovaquie: +421 2 5477 4166 Slovénie: Numéro de téléphone: 112

Espagne: Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol: +34 91 562 04 20

(24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Organisation qui a préparé : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

la FDS

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com Site Internet : www.CPChem.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES APPLICATIONS MÉDICALES : Ne pas utiliser cette matière dans les applications médicales mettant en jeu une implantation permanente dans le corps humain ou un contact permanent avec des liquides ou des tissus organiques internes.

Ne pas utiliser cette matière dans les applications médicales mettant en jeu une implantation brève ou temporaire dans le corps humain, ou un contact avec des liquides ou des tissus organiques internes, à moins que cette matière n'ait été fournie directement par Chevron Phillips Chemical Company LP ou ses filiales légales en vertu d'un contrat reconnaissant explicitement l'usage envisagé.

Chevron Phillips Chemical Company LP et ses filiales légales ne font aucune déclaration, aucune promesse et ne donne aucune garantie explicite ou implicite en ce qui concerne l'adéquation de cette matière pour une implantation dans le corps humain ou pour un usage au contact de liquides ou de tissus organiques internes.

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1

Classification de la substance ou du mélange RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Numéro de la FDS:100000000723

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.3

### **Autres dangers**

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

 Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien

 La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Polyethylene Hexene Copolymer	25213-02-9		99 - 100	

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé). :

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1

#### **Description des premiers secours**

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un

médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si du matériau fondu entre en contact avec la peau, refroidir rapidement avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas tenter de retirer le matériau solidifié sur la peau ou d'utiliser des solvants ou des dissolvants pour le

Numéro de la FDS:10000000723

# Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

dissoudre.

En cas de contact avec les

yeux

: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Avis aux médecins

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

5.1

## Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Eau. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Si possible, l'eau devrait être vaporisée avec une buse de formation de brouillard puisqu'il s'agit d'un matériau brûlant en surface. L'application d'eau à grande vitesse étendra la couche de combustion en surface. Éviter d'utiliser des jets droits qui pourraient créer un nuage de poussière et entraîner un risque d'explosion de poussière. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Ne PAS utiliser un jet d'eau.

#### 5.2

## Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Des risques d'inflammation suivis de propagation de flammes ou d'explosions secondaires peuvent être provoqués par l'accumulation de poussière, par exemple sur le sol et les rebords.

5.3

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte

contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Ce produit brûlera, mais il n'est pas facile à enflammer.

Protection contre les incendies et les explosions

Traiter le matériau comme un solide pouvant brûler. Éviter la formation de poussière. De la poussière fine, dispersée dans l'air en concentration suffisante et en présence d'une source

de combustion peut entraîner un risque d'explosion.

Produits de décomposition : La combustion normale forme du dioxyde de carbone, de la

Numéro de la FDS:100000000723

# Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

dangereux

vapeur d'eau et peut produire du monoxyde de carbone, d'autres hydrocarbures et des produits d'oxydation des hydrocarbures (cétones, aldéhydes, acides organiques), selon la température et la disponibilité d'air. Une combustion incomplète peut également produire du formaldéhyde.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Balayer pour éviter les risques de glissade. Éviter l'inhalation

de la poussière. Éviter la formation de poussière.

6.2

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas contaminer l'eau superficielle. Éviter que le produit

arrive dans les égouts.

6.3

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

Conseils supplémentaires : Il faut éviter l'accumulation de dépôts de poussière sur des

surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont dispersés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter de disperser la poussière dans l'air (p. ex. en nettoyant

des surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).

6.4

## Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres

rubriques

: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

: Suivre les bonnes pratiques d'entretien pour une manipulation sûre du produit. Les palettes renversées peuvent rendre une

surface glissante et dangereuse.

Une charge électrostatique peut s'accumuler et créer une situation dangereuse pendant la manipulation de ce matériau. Pour réduire ce danger au minimum, l'établissement d'une liaison et la mise à la terre peuvent être nécessaires sans pour autant constituer des mesures suffisantes. Étudier toutes les opérations comportant une possibilité d'accumulation et de génération de charge électrostatique et/ou d'atmosphère inflammable (y compris, notamment, le remplissage des citernes et des récipients, le nettoyage des récipients, l'injection, le calibrage, le rechargement, la filtration, le mélange, l'agitation et les opérations de transport sous vide) et appliquer des procédures appropriées pour l'atténuation des conditions. Pour de plus amples renseignements, consulter les normes américaines suivantes : OSHA (Agence pour la santé et la sécurité au travail) 29 CFR 1910.106 « Flammable and

Numéro de la FDS:100000000723

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Combustible Liquids » (liquides inflammables et combustibles), National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie) - NFPA 77 « Recommended Practice on Static Electricity » (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique) et/ou les pratiques 2003 recommandées par l'American Petroleum Institute (API -Institut américain du pétrole) « Protection Against Ignitions Arising Out of Static, Lightning, and stray Currents » (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds). À des températures supérieures à 177 °C (>350 °F), les polyéthylènes peuvent émettre des vapeurs et des gaz qui sont irritants pour les muqueuses des yeux, de la bouche, de la gorge et des poumons. Ces substances peuvent comprendre l'acétylaldéhyde, l'acétone, l'acide acétique, l'acide formique, le formaldéhyde et l'acroléine. Le formaldéhyde a été classé comme agent cancérogène sur la base des données de tests sur des animaux et de preuves épidémiologiques limitées. La conformité à toutes les recommandations de cette fiche de données de sécurité devrait limiter l'exposition à des émissions générées lors de traitements thermiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Traiter le matériau comme un solide pouvant brûler. Éviter la formation de poussière. De la poussière fine, dispersée dans l'air en concentration suffisante et en présence d'une source de combustion peut entraîner un risque d'explosion.

#### 7.2

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Utilisations déconseillées

: Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit

bien ventilé.

: Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-

inflammables.

Classe de stockage

(Allemagne)

: Solides combustibles

Usage : Fabrication de produits en plastique

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.2

**Contrôles de l'exposition Mesures d'ordre technique** 

Numéro de la FDS:100000000723

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué cidessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est exigée normalement. S'il

est chauffé, le matériau génère des vapeurs ou fumées qui ne sont pas adéquatement contrôlées par l'aération, porter un respirateur adapté. Utiliser les éléments suivants pour les respirateurs purificateurs d'air : Vapeur organique et formaldéhyde. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne

fourniraient pas une protection adéquate.

Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3 le masque anti-poussière est recommandé.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec écrans latéraux pour la

manipulation des solides constitue une bonne pratique industrielle. Si le matériau est chauffé, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux ou un écran facial. S'il existe un risque de présence de poussière, utiliser des lunettes de

protection.

Protection de la peau et du

corps

Utiliser des vêtements de protection propres à température ambiante constitue une bonne pratique industrielle. Si le matériau est chauffé ou fondu, porter des gants calorifugés résistants à la chaleur et capables de supporter la température du matériau fondu. Si le matériau est chauffé, porter des vêtements isolants pour éviter tout contact avec la peau si la sécurité intégrée ou les pratiques de travail ne sont pas

adaptées.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme : granulés État physique : solide Couleur : Opaque

Odeur : Légère à inodore

Données de sécurité

Point d'éclair : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Numéro de la FDS:100000000723 8/17

# Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique

Des hydrocarbures de faible poids moléculaire, des alcools, aldéhydes, acides et cétones peuvent se former pendant le

traitement chimique.

pH : Non applicable

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

90 - 140 °C (90 - 140 °C)

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Non applicable

Densité : 0,91 - 0,97 g/cm3

Veuillez vous référer à la fiche technique (TDS) pour de plus amples informations sur les propriétés physiques nominales, y

compris la masse volumique, de ce type de résine de

polyéthylène.

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

9.2

**Autres informations** 

Conductivité : Donnée non disponible

Taille des particules Non applicable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1

Numéro de la FDS:10000000723 9/17

# Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Réactivité : Ce matériau est considéré comme étant non-réactif dans des

conditions ambiantes normales et des conditions de température et de pression normales prévues pour son

stockage et sa manipulation.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions

ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3

Possibilité de réactions dangereuses

10.4

**Conditions à éviter** : Éviter le stockage prolongé à des températures élevées.

10.5

Matières à éviter : Éviter le contact avec des agents fortement oxydants.

**Décomposition thermique** : Des hydrocarbures de faible poids moléculaire, des alcools,

aldéhydes, acides et cétones peuvent se former pendant le

traitement chimique.

10.6

Produits de décomposition

dangereux

: La combustion normale forme du dioxyde de carbone, de la vapeur d'eau et peut produire du monoxyde de carbone, d'autres hydrocarbures et des produits d'oxydation des hydrocarbures (cétones, aldéhydes, acides organiques), selon la température et la disponibilité d'air. Une combustion incomplète peut également produire du formaldéhyde.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1

Informations sur les effets toxicologiques

Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

**Toxicité aiguë par voie** : Presumed Not Toxic – Présumé non toxique

orale

Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

**Toxicité aiguë par** : Presumed Not Toxic – Présumé non toxique

inhalation

Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

**Toxicité aiguë par voie** : Presumed Not Toxic – Présumé non toxique

cutanée

Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau

Numéro de la FDS:100000000723 10/17

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux

Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Évaluation toxicologique

Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Effets CMR : Cancérogénicité:

Aucun effet indésirable à prévoir

Mutagénicité:

Aucun effet indésirable à prévoir Toxicité pour la reproduction: Aucun effet indésirable à prévoir

11.2

Informations sur les autres dangers

Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Information supplémentaire Ce produit contient des OLÉFINES POLYMÉRISÉES. Lors de traitements thermiques (>177 °C, >350 °F), les polyoléfines peuvent émettre des vapeurs et des gaz (aldéhydes, cétones et acides organiques) qui sont irritants pour les muqueuses des yeux, de la bouche, de la gorge et des poumons. Généralement, tous ces effets irritants sont temporaires. Toutefois, une exposition prolongée à des effluents gazeux irritants peut résulter en un œdème pulmonaire. Le formaldéhyde (un aldéhyde) a été classé comme agent cancérigène sur la base de tests sur des animaux et de preuves épidémiologiques limitées.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1

Toxicité

Effets écotoxicologiques

**Toxicité pour les poissons** : Pas une substance ni un mélange dangereux.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: Donnée non disponible

12.2

Numéro de la FDS:100000000723

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

## Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: Ce produit ne devrait pas être facilement

biodégradable.

#### 12.3

#### Potentiel de bioaccumulation

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4

#### Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

#### 12.5

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

## 12.7

#### Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

: Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques., Les poissons et les oiseaux peuvent manger les pastilles, ce qui pourra obstruer leurs voies digestives.

#### 12.8

### Information écologique supplémentaire

#### Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

: Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes

12/17

aquatiques.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1

## Méthodes de traitement des déchets

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

#### Numéro de la FDS:10000000723

Version 1.13

Date de révision 2025-10-15

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 - 14.7

## Informations relatives au transport

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définitions réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissement pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissement.

## DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

# IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

#### IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

# ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

# RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CÉTTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

# ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Numéro de la FDS:100000000723

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

: nwg ne pollue pas l'eau

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fi xées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

#### 15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003 La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

#### État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie

TSCA afférente concernant les substances actives

Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire Corée KECI : Toutes les substances de ce produit ont été

 l'outes les substances de ce produit ont éte enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par

l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les

substances.

Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**Autres réglementations** : Décret législatif italien du 3 avril 2006, n° 152, (normes

environnementales) et amendements ultérieurs,

Numéro de la FDS:100000000723

Version 1.13 Date de révision 2025-10-15

Sacs, film rétrécissable, capuche extensible, doublures

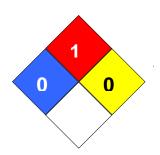
: LDPE 4

Doublures: PP 5

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

NFPA Classification : Danger pour la santé: 0

Risque d'incendie: 1 Danger de réactivité: 0



Date de révision 2025-10-15 Date de dernière parution 2025-08-07

Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : 240370

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés				
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %	
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé	
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie	
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail	
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie	
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo- zélandais des substances	

Numéro de la FDS:100000000723

# Marlex® HHM 5502BN Polyethylene

Version 1.13

Date de révision 2025-10-15

			chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable
			observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect
			Concentration – Concentration
			sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition	OSHA	Occupational Safety & Health
	générique de l'EOSCA		Administration - Organisme
	gononque au v = e e e v		administratif chargé des questions
			de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty	PEL	Permissible Exposure Limit –
EUSCA		PEL	
	Chemicals Association		Limite d'exposition permise
	(Association européenne des		
	produits chimiques pétrolifères		
	spéciaux)		
EINECS	European Inventory of Existing	PICCS	Philippines Inventory of
	Chemical Substances – Inventaire		Commercial Chemical
	européen des substances		Substances – Inventaire philippin
	chimiques existantes		des substances chimiques
	Chimiques chiciantes		commerciales
NANK	Cormony Maximum Concentration	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé
MAK	Germany Maximum Concentration	LKINI	
	Values – Valeurs de concentration		non toxique
0110	maximum en Allemagne		<u> </u>
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery
			Act – Loi sur la récupération et la
			conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and
			Reauthorization Act – Loi sur les
			amendements et les nouvelles
			autorisations concernant le
			Superfonds
IARC	International Agency for Research	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de
IANC		I L V	
	on Cancer – Centre international		seuil limite
.=	de recherche sur le cancer		1//
IECSC	Inventory of Existing Chemical	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
	Substances in China – Inventaire		
	des substances chimiques		
	existantes en Chine		
ENCS	Japan, Inventory of Existing and	TSCA	Toxic Substance Control Act – Lo
	New Chemical Substances –		sur le contrôle des substances
	Inventaire japonais des		toxiques
	substances chimiques existantes		
KEOL	et nouvelles	11) (OD	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
KECI	Korea, Existing Chemical	UVCB	Unknown or Variable Composition
	Inventory – Inventaire coréen des		Complex Reaction Products, and
	substances chimiques existantes		Biological Materials – Produits de
			réactions complexes et matières
			biologiques à composition
			inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials
			Information System – Système
			d'information sur les matériaux
			dangereux rencontrés sur les lieu
			de travail

Marlex® HHM 5502BN Po	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Version 1.13	Date de révision 2025-10-15
Annexe	
1. Titre court du scénario d'exposition	n: Fabrication de produits en plastique
3. Estimation de l'exposition et	référence de sa source
4. Conseils à l'Utilisateur en Av le Scénario d'Exposition	al pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par
1. Titre court du scénario d'exposition	1:
Secteur d'utilisation  Catégorie de produit Catégorie de processus	<ul> <li>SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion</li> <li>PC0: Autres (utilisation des codes UCN)</li> <li>PROC14: Production de préparations ou d'articles par</li> </ul>
Catégorie d'article	pastillage, compression, extrusion, granulation : AC 0: Autres Articles
3. Estimation de l'exposition et	référence de sa source
4. Conseils à l'Utilisateur en Av le Scénario d'Exposition	al pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par
	47/47
Numéro de la FDS:100000000723	17/17